

## Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos, LEmb)

Projet

## Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>1</sup>, arrête:

I

La loi du 22 mars 2002 sur les embargos<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

Art. 2. al. 2bis

<sup>2bis</sup> Le Conseil fédéral peut étendre, partiellement ou intégralement, les mesures de coercition visées à l'art. 1, al. 1, à des États qui ne sont pas visés par ces mesures, lorsque la sauvegarde des intérêts du pays l'exige.

П

- <sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.
- <sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

FF ... 2 RS **946.231** 

2019–3766

L sur les embargos FF 2019